



VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mardi 22 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 16 avril 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. VOGLIMACCI, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. GOMILA, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Mme FATTACIO, M. FILIPPI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme ZUCCARELLI	à	M. VANNUCCI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
M. PIERI	à	M. CERVETTI
Mme FERRI-PISANI	à	M. DIGIACOMI

Etait absente :

Mme RIERA, Conseillère Municipale.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 22 Avril 2014

Délibération N°2014 /114

Renouvellement de l'indemnité de conseil et de responsabilité octroyée au Trésorier Municipal.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de trésorier municipal.

Ce texte prévoit que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée concernée. Il est donc nécessaire, suite aux dernières élections municipales, que le conseil se prononce à ce sujet, Monsieur Jacques COTI, trésorier de notre commune en poste depuis le 01 avril 2014, remplissant les conditions ouvrant droit au versement de cette indemnité. Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder l'indemnité de conseil et de responsabilité à Monsieur le Trésorier Municipal de la ville d'Ajaccio ; cette indemnité sera calculée en application de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

Le CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, Adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 22 avril 2014,
Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

d'accorder l'indemnité de conseil et de responsabilité à Monsieur le Trésorier Municipal de la ville d'Ajaccio ; cette indemnité sera calculée en application de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

DIT

que *les crédits* nécessaires seront proposés à l'inscription du budget de la ville.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
LAURENT MARCANGELI




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140422-2014_114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014

Publication : 28/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

